



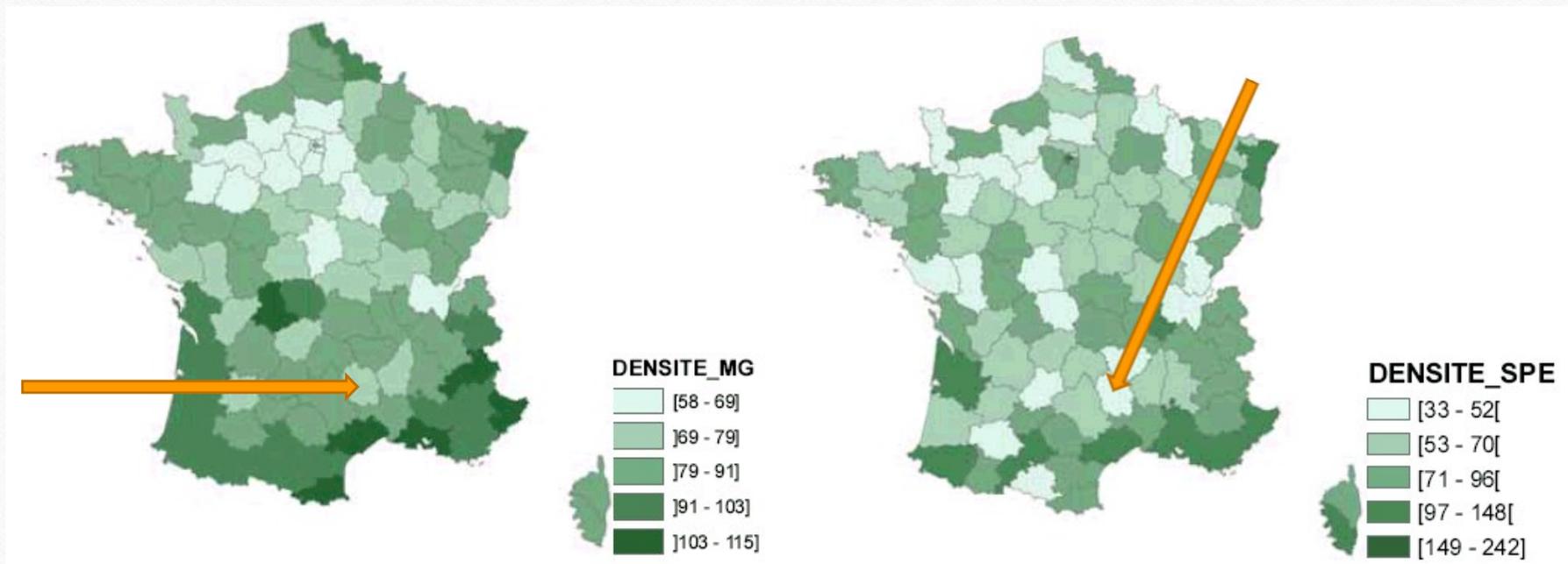
LA LOZERE
VERS UNE PRESCRIPTION
RAISONNEE ET RAISONNABLE ?



- ✓ Préfecture: Mende
- ✓ Mende Montpellier = 2h15 de route
- ✓ Mende Clermont Ferrand = 2h15 de route
- ✓ 75700 habitants dans 5167 km²
- ✓ 173 médecins toutes activités confondues



DES CHIFFRES



Densité médicale

Evolution moyenne annuelle de la densité de médecins généralistes



2017-2021



UNE FORTE HAUSSE DES DÉPARTS À LA RETRAITE



Plus de 60% de généralistes de plus de 55 ans dans six départements

Evolution de la part de médecins généralistes de plus de 55 ans entre 2013 et 2018 pour les neuf départements où ce taux est le plus élevé.

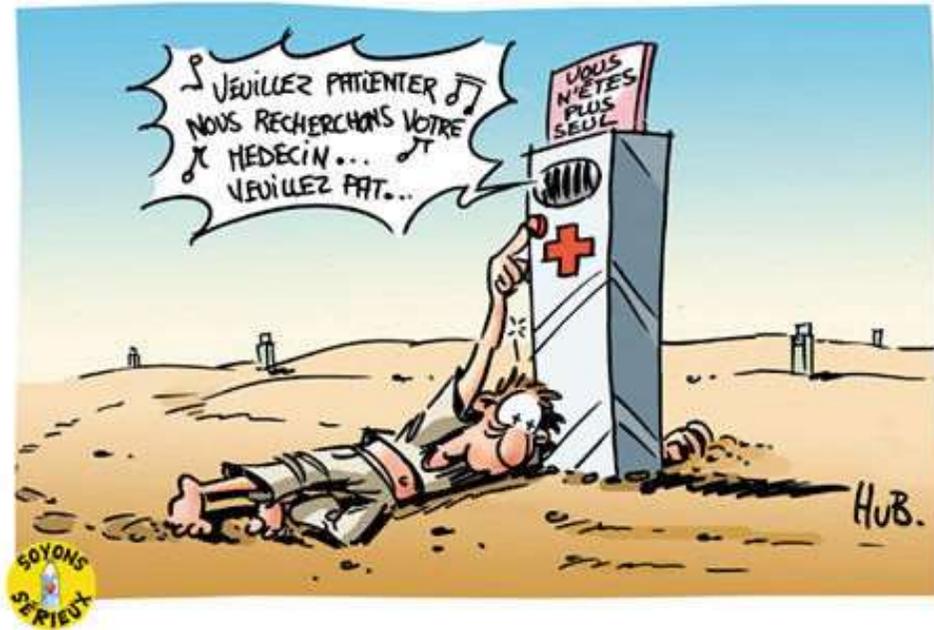


La Gazette des communes - Données : RPPS, Dares



UN PHENOMENE NOUVEAU ?

UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX PRÉVU POUR 2013



**LE TRAVAIL
D'ÉQUIPE C'EST ESSENTIEL..
EN CAS D'ERREUR ÇA PERMET
D'ACCUSER QUELQU'UN
D'AUTRE**



LE QUOTIDIEN



1-Prothèse du membre supérieur myoélectrique



- AVP
- 3 HOSPITALISATION
- 78 ANS
- VIE SEULE
- DECLAREE NON APPAREILLABLE
- ON LACHE RIEN !



2-Prothèse des membres inférieurs



- PATIENT PARTI POUR PONTAGE HORS REGION
- APPAREILLE PAR AUTRE FOURNISSEUR
- SORTI SANS FINITIONS ET SANS REEDUCATION A DOMICILE
- AUCUNE LIAISON (sociale et technique)



3-orthèse du membre supérieur



- ENFANT 24 MOIS
- BRULURE 2EME ° PROFOND
- VU EN CGB
- SORTIE AVEC CREME « PAS DE SUIVI NECESSAIRE »

4-orthèse du membre inférieur

Pôle Hospitalo-Universitaire
DES ET ARTICULATIONS

COMpte-REndu de CONSULTATION

N° NAISSA : [REDACTÉ]
N° USAGE : [REDACTÉ]
Sexe : [REDACTÉ]
IPP : 0030
Date de consultation : Montpellier, le jeudi 17 mars 2022
ILUOC : [REDACTÉ]

Destinataire principal : patients à l'attention de l'orthopédiste

Monsieur,

Tel qu'il résulte de la consultation Madame [REDACTÉ] née le [REDACTÉ] que je suis depuis très longtemps dans le cadre de ses sequelles de polytraumatisme antérieur avec troubles de problèmes ostéo-articulaires assez nombreux.

[REDACTÉ] a bénéficié par vos soins il y a quelques mois de la réfection de son orthèse chrono-pédieuse du membre inférieur droit.

Il s'agit d'une orthèse trans-pédieuse avec des montants et des entrées en carton et une pièce de chevillé en acier.

Il me semble que cette orthèse a malgré de façon significative des douleurs de hanche (probable tendinopathie d'insertion du moyen fessier latérale). Quand on la regarde marcher, il est clair qu'il existe un ballèment sur la partie caudale de l'orthèse et que le feu de passer la partie haute de la cuissarde antérieurement cette sensation d'instabilité au niveau du segment fémoral que décrit très bien [REDACTÉ].

Je lui ai donc suggéré de revenir vers vous pour envisager une comparaison précise de l'ancienne et de la nouvelle orthèse et éventuellement, opérer quelques ajustements qui permettraient d'obtenir la préservation de « chaise » de son segment fémoral dans la cuissarde.

Dr. [REDACTÉ] : 300 MED PHYSIQUE CE 1/2

- OI39 F PRESCRITE EN MARS 2021
PAR MPR
- LIVREE JUIN 2021
- HIVER
- CONSULTATION AUTRE CENTRE
REFERENT
- JUIN DEMANDE DE REFAIRE SANS
PM

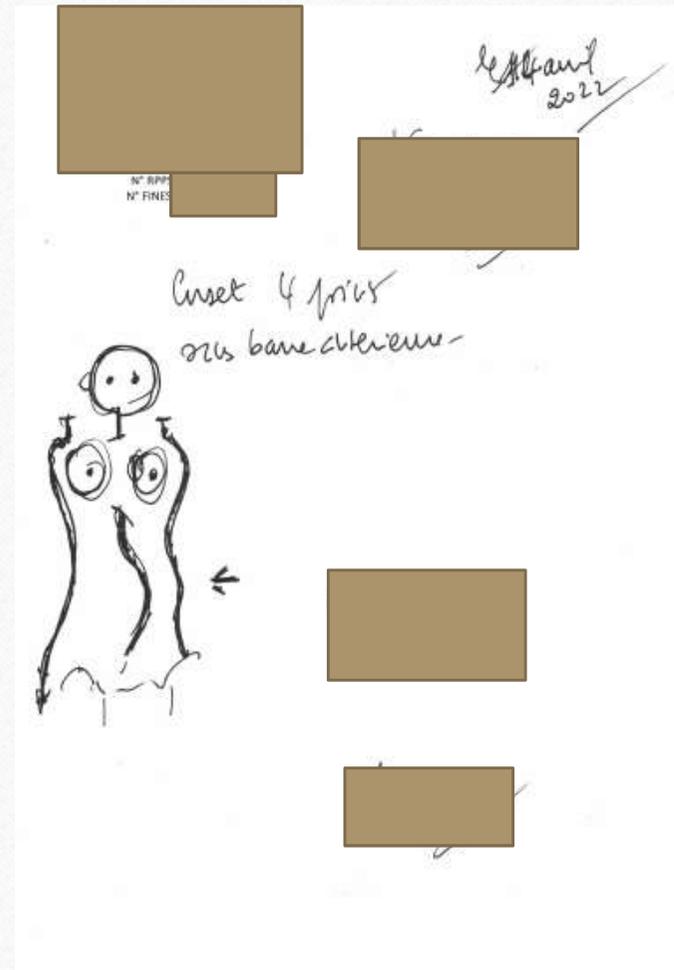
Né(e) le : 16/06/1963 IPP : 003040203
N° de séjour : 7102734492

Si des apports simples type mousse, pour mieux caler sa cuisse étaient insuffisants, peut-être faudrait-il envisager assez rapidement la réfection complète de cet appareillage afin de lui proposer une nouvelle orthèse qui cette fois ci serait moulée dans l'orthèse précédente qui lui convenait mieux.

Merci de votre aide.

Très cordialement.

6-orthèse du tronc traitement



7-orthèse du tronc positionnement



MSA MAIRIE
CANTON
RETRAITES
SANTÉ
MSA du Languedoc

29 DEC 2021
Rég

Montpellier, le 23 décembre 2021

Objet : Contrôle Médical et Dentaire
N° de dossier : 4826306

Objet : Refus administratif d'Appareillage

Centre d'Appareillage S. Et. Montpellier
ZA 18 LA BASTILLE
48100 LA GARDEVILLE

Madame, Monsieur,

Le dossier de prise en charge d'un grand appareillage orthopédique du 13/12/2021 concernant vous est fait parvenu et nous vous en remercions.

En application des articles L.155-1 et R.155-23 et au vu de la sécurité sociale, l'accord préalable de la caisse MSA DU LANGUEDOC est obligatoire en matière de prise en charge d'un grand appareillage.

Après avis de notre médecin-conseil, les conditions administratives prévues par la réglementation ne permettent pas cette prise en charge.

En effet, Le LPP est à la charge de l'établissement car c'est un EHPAD avec FJL.

En application de l'article L.315-3 1 du code de la sécurité sociale, vous êtes tenu d'agir conformément à la décision de service de contrôle médical concernant la prise en charge des produits et prestations susvisés.

A défaut, conformément à l'article L.315-3 3) du code de la sécurité sociale, un refus pourra vous être notifié.

Nous avons également informé le médecin prescripteur et l'assuré de ce refus de prise en charge. Nos services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article R.142-1 du code de la sécurité sociale, si vous souhaitez contester cette décision, vous pouvez saisir la Commission de Recours Amiable (CRA) de la caisse de MSA DU LANGUEDOC par simple lettre à l'adresse ci-dessous, dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la présente lettre.

MSA DU LANGUEDOC TSA 54801 48007 48007 MENDE CEDEX

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

La Direction

Centre Médical et Dentaire
CS 00023
34000 MONTPELLIER CEDEX 2

N° : 34 47 34 88 33
Fax : 34 49 74 25 98

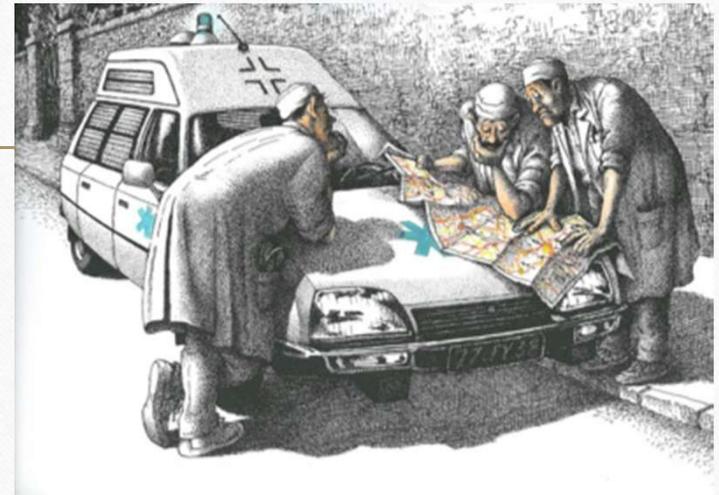
msa@msa.fr

Page 1

ACCÉDER AU
POLE
D'EXPERTISE ?

CRAINTE 1

**LE TEMPS ORTHO QUI N'EST PAS
FINANCE**



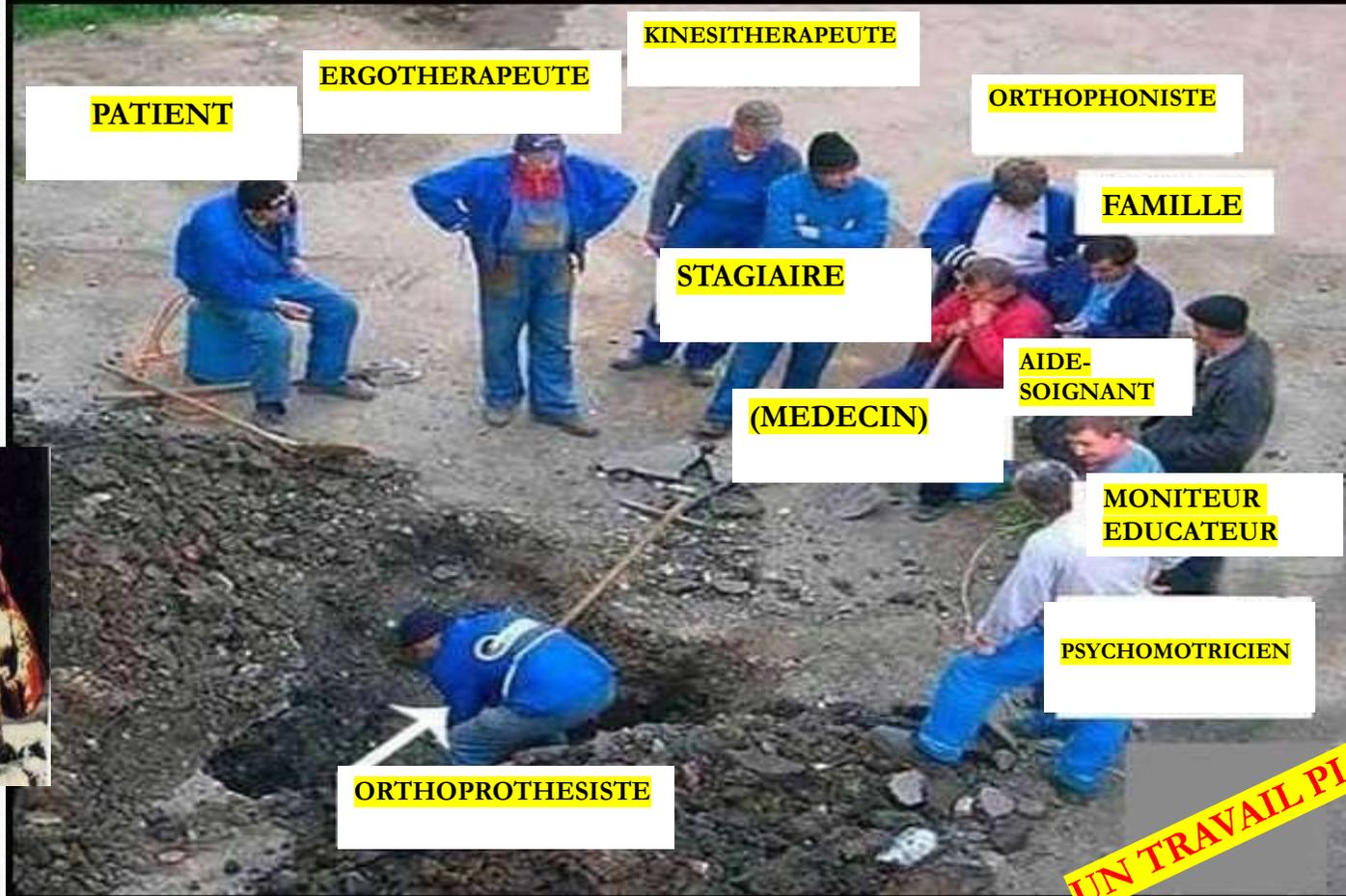
PROBLEMES DES DEPLACEMENTS

ACCÉDER AU
POLE
D'EXPERTISE ?

CRAINTE 2

LES TYPES DE CONSULTATIONS

TRAVAIL D'ÉQUIPE...



financier



UN TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE



LA TELEMEDECINE ?
Passer à coté de quelque chose ?

LES POLY CONSULTATIONS



ACCÉDER AU
POLE
D'EXPERTISE ?

CRAINTE 3

LE TURN OVER DES EQUIPES

CRAINTE 4

UN SAVOIR EMPIRIQUE ET VARIE

CRAINTE 5

**LE CONSENTEMENT ECLAIRE
LES APPELS D'OFFRES**

LA PRISE EN CHARGE
MODALITE ET MONTANT

PRESCRIPTION N'EST PAS
LA GARANTIE DU
PAIEMENT





**L'ORTHOPROTHESISTE
POURRAIT-IL
PRESCRIRE A SES
PATIENTS ?**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

et si une bonne qualité de vie vous tente...

